

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 49

Artikel: La salle du Grand Conseil et sa restauration
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185421>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
 Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La salle du Grand Conseil et sa restauration.

Le Grand Conseil a terminé, samedi dernier, sa session d'automne, qui comptera certainement parmi les plus brillantes. Éclairée au gaz, notre assemblée législative, dotée d'un nouveau lustre, a pu prolonger ses délibérations dans la soirée. Si, par suite des modifications apportées à la salle, nos représentants n'ont rien gagné en largeur, ils ont du moins gagné en profondeur : La tribune s'avancant autrefois disgracieusement jusqu'au premier rang de fauteuils, comme un lourd éteignoir, a été considérablement reculée pour faire place à une magnifique pendule au socle sculpté : de là du jour et de l'espace.

Le plafond est remis à neuf; les corniches, les moulures dorées et autres détails fraîchement restaurés offrent un charmant coup d'œil. Deux belles lampes ornent le pupitre du président, et, au-dessous de l'écusson vaudois placé derrière, on lit :

14 avril 1803.

Cette date mémorable, qui nous rappelle l'émancipation du Pays-de-Vaud, n'est point celle de la construction du bâtiment où siège aujourd'hui le Grand Conseil. On sait qu'après l'Acte de médiation les députés nommés par les communes groupées en soixante cercles, se réunirent, le 14 avril 1803, dans la Maison communale de Lausanne, où leur président, le citoyen Monod, proclama la souveraineté d'un peuple qui, depuis trois siècles, était privé du droit de voir ses magistrats pris dans son sein.

Cette Assemblée continua de tenir ses séances à l'Hôtel-de-Ville jusqu'au printemps de 1806.

Le Petit Conseil s'était immédiatement occupé de la création de locaux convenables soit pour le Grand Conseil, soit pour le Tribunal d'Appel. Déjà le 25 avril 1803, l'architecte Fraisse fit à ce sujet un rapport proposant, pour les nouvelles constructions, l'emplacement occupé alors par l'ancienne maison du Chapitre de Lausanne, au midi du Château.

L'architecte Perregaux, père, dressa les plans et devis des deux bâtiments, et les travaux furent exécutés dès 1803 à 1805. M. Perregaux avait alors de la besogne, car il était chargé à la fois de toutes les constructions et reconstructions destinées à recevoir les autorités cantonales et autres institu-

tions nouvelles, le Château, la salle du Grand Conseil, celle du Tribunal d'Appel, le Collège, les Casernes, l'Hôpital, l'Evêché, la Poste, etc.; aussi rendit-il seulement des comptes d'ensemble, au nombre de dix-neuf, qui furent approuvés par le Petit Conseil le 15 février 1809, et se montaient à fr. 169,168. Ils comprenaient les travaux exécutés dès le 28 juin 1803 au 23 janvier 1808.

La salle du Grand Conseil doit avoir été terminée en décembre 1805. On fit alors une convention pour la fonte de la cloche, qui fut prête le 22 mars 1806. La session de cette année-là s'est probablement ouverte dans la nouvelle salle.

Les séances du Grand Conseil n'étaient pas publiques; c'est seulement le 12 février 1831 que l'Assemblée constituante décida de faire établir dans la salle de ses délibérations une « galerie pouvant contenir le plus de monde possible. »

La restauration toute récente de la salle du Grand Conseil est un travail réussi, il est vrai, au point de vue architectural; néanmoins M. Sudheimer s'est assumé par là une bien grosse responsabilité politique. Nous ne pouvons nous empêcher de concevoir des craintes au sujet des conséquences excessivement fâcheuses que son travail pourrait avoir lors des prochaines élections.

Qu'on se représente en effet le charme qu'offrira désormais l'honneur d'être député : Pendant quatre ans, l'élu du peuple siégera dans ce milieu si gai, si élégamment décoré, où la lumière des lustres, tamisée par des globes dépolis, descendra sur son front, dans une atmosphère attiédie à point par deux grands poèles de fayence. Pendant quatre ans, il aura l'insigne privilége d'être initié à toutes les affaires importantes du pays, d'entendre d'éloquents discours, d'en prononcer au besoin, de figurer au bulletin, et de se dire en secret : « Je suis député; des centaines d'électeurs me suivent, sinon des yeux, du moins par la pensée, dans ce beau local. » Puis, au retour : « Bonjour, M. le conseiller, quoi de nouveau dans la capitale ? »

Oui, mais après cela, comment pourra-t-il abandonner cette salle attrayante si, au bout des quatre ans, les circonstances politiques changeant de face, viennent brutalement lui dire : « Otez-vous de là et laissez asseoir votre successeur ! »

L'épreuve sera dure. Aussi que d'efforts pour résister le siège douillet, que de luttes de partis, que

de moyens plus ou moins légitimes mis en œuvre aux dépens de la paix et de l'union qui doit régner entre les citoyens !

M. l'architecte, vous n'y avez pas suffisamment réfléchi.

L. M.

Sous le titre : *Un dîner de jeunes gens*, le *Figaro* publie ce charmant morceau d'Alphonse Karr :

La jeunesse d'aujourd'hui a ceci de particulier, qu'elle n'est pas jeune. — Il ne suffit pas, pour être jeune, de n'avoir dépensé que les vingt-cinq premières années du temps qu'il nous est donné de passer sur la terre. — Voici ce qui m'est arrivé : l'autre jour, je menais dîner au cabaret quelques amis de province que j'ai en ce moment à Paris. Mes convives se composaient d'un homme et de deux femmes jolies, spirituelles, très bien élevées, et pour lesquelles j'ai autant de respect que d'amitié. — Nous arrivâmes un peu tard ; un seul cabinet restait vacant. — Il n'était séparé que par une cloison très mince d'un salon où dinaient quatre ou cinq personnes, dont on entendait facilement la conversation. Aux timbres des voix, je reconnus des hommes, et de jeunes hommes de vingt-cinq à trente ans au plus — et il me passa un frisson par l'esprit pendant que nous mangions le potage.

« Voilà, me disais-je, des jeunes gens qui dînent dans un salon particulier, c'est-à-dire qu'ils veulent être entre eux et ne pas se gêner. » Je me rappelle comment se passaient ces dîners, lorsque deux ou trois anciens camarades et moi, nous avions vingt-cinq ans, et les bonnes folies qui s'y racontaient. — A coup sûr, il va chez nos voisins être question de femmes et d'amour, et rien ne prouve que la conversation soit suffisamment chaste pour les oreilles des personnes que j'accompagne. Je regrette de ne pas avoir demandé asile ailleurs. — Je parlai à haute voix, en émaillant mes phrases de mots tels que ceux-ci : « Mesdames, aurais-je l'honneur de... mon cher ami, votre femme ne mange pas, etc., etc. »

J'espérais édifier nos voisins sur nous et leur faire comprendre qu'ils avaient auprès d'eux des femmes comme il faut qui pouvaient les entendre ; mais ils parlaient si haut eux-mêmes, et si bien tous à la fois, que je ne pus admettre l'illusion qu'ils faisaient la moindre attention à mes discours à la cantonade ou que même ils pussent les entendre. Je dus donc garder mon anxiété, en prenant l'oreille à ce que pouvaient dire mes voisins, me préparer à parler moi-même de façon à détourner l'attention de mes convives si je surprenais le commencement de quelque conversation scandaleuse. Voici ce que j'entendis de plus remarquable. — Des quatre convives dont je distinguais les voix, deux parlaient beaucoup, un parlait toujours, et le quatrième ne disait qu'un mot de temps à autre.

« En fait de poisson, on dit qu'il y a des merlans, dit le grand parleur avec un accent méridional prononcé ; le garçon assure qu'ils sont excellents.

Ecoutez-moi bien, dit-il au maître d'hôtel : Vous

allez prendre un merlan œuvré, une femelle, — la chair en est plus délicate, — Vous enlèverez les œufs, et vous les remplacerez par la laite d'un magre au mâle. Faites bien exactement ce que je vous dis, je le reconnaîtrai à la première bouchée. »

Et il s'engagea une conversation entre le Marseillais et le maître d'hôtel, où le premier développa les connaissances culinaires les plus étendues. — Les trois autres convives, du reste, l'interrompaient quelquefois par des observations qui prouvaient qu'ils étaient dignes de manger avec lui.

On discuta sur les vins, on les recommanda au sommelier avec une grande sollicitude. — Hier, le bordeaux était froid, et aujourd'hui il était trop chaud. — Une bouteille de pommard... de la réserve, etc.

Je fus assez rassuré, — et je pensai : Quand nous avions vingt-cinq ans, nous autres, la gourmandise, et surtout la science de la gourmandise, n'appartenaient qu'à des vieillards ; ce n'était du moins jamais avant cinquante ans qu'on avait assez perdu pour avoir acquis quelques connaissances en ce genre.

Un second orateur prit la parole. — On buvait le pommard de la réserve. — On discuta le pommard. — On parla de divers crus. — On cita les meilleures caves de Paris. — On mit sur le tapis l'appréciation de quelques fortunes. — On commençait à s'animer. — On parlait au moins trois à la fois. — Mais un bruit connu vint frapper mes oreilles, et me rendit mon inquiétude ; on débouchait des bouteilles de vin de Champagne. « Voici, pensai-je, le moment dangereux ; — les âmes vont s'épancher ; — les confidences sortent de la tête d'un homme qui boit du vin de Champagne, comme l'air sort en globules d'une bouteille qu'on remplit. » Je remuai bruyamment les assiettes et les couteaux. — En effet, au bout de quelques instants, et après le troisième bouchon que j'entendis sauter, il y avait une grande effervescence. — On parlait haut. — On parlait tous les quatre ; et voici ce que j'entendis :

— Je voulais garder mes Crédits Fonciers. — J'ai eu tort de vendre si vite.

— Comment ont fermé les Montereau à Troyes ?

— 230 75.

— Et Strasbourg ?

— Strasbourg, 250 fr. payés. — Jouissance décembre, 570.

— Quatre-Canaux, 1000. — Jouissance octobre 1852, 1195.

— Dijon à Besançon, — jouissance d'octobre, — action de 500 fr., 225 fr. payés, 515 fr.

— Strasbourg à Bâle, — action réduite, — jouissance janvier, 340.

— La Compagnie anonyme du lin Maberly a fermé à 815 fr.

Nous prenions le café ; nous ne tardâmes pas à partir. Il n'avait pas été prononcé par nos quatre